

**Commune de BERNARDSWILLER**  
**Construction d'un atelier communal**  
Rue Haywiller - 67210 - BERNARDSWILLER

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Maîtrise d'ouvrage :**

Commune BERNARDSWILLER  
3 Place de l'Eglise  
67210 - BERNARDSWILLER

**Maitrise d'œuvre :**

Aline ANDRES SAS d'architecture  
166A rue des Romains  
67150 - HINDISHEIM

**Date de remise des offres :**

**VENDREDI 28 JANVIER 2022 – 12h**

## **1 - OBJET DE LA CONSULTATION :**

Commune de BERNARDSWILLER – Construction d'un atelier communal

Adresse: Rue Haywiller

67210 BERNARDSWILLER

## **2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION :**

### *2.1 - Cadre de la consultation :*

MAPA (Marché Public à Procédure Adaptée) en conformité avec le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au Marché Public

### *2.2 - Liste de lots :*

- 01 VRD AMENAGEMENTS EXTERIEURS
- 02 TERRASSEMENT GROS ŒUVRE
- 03 CHARPENTE MURS OSSATURE BOIS BARDAGE
- 04 BAC ACIER ETANCHEITE ZINGUERIE
- 05 ECHAFAUDAGE
- 06 CREPI PEINTURE EXTERIEURE
- 07 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM / PORTE D'ACCES / PORTES DE GARAGE
- 08 SERURERIE
- 09 ISOLATION CLOISONS FAUX PLAFOND
- 10 ELECTRICITE VMC CHAUFFAGE
- 11 SANITAIRE
- 12 CARRELAGE FAIENCE
- 13 REVETEMENT DE SOLS PVC
- 14 MENUISERIE INTERIEURE BOIS
- 15 PEINTURE INTERIEURE
- 16 SIGNALÉTIQUE
- 17 CLOTURE PORTAIL

### *2.3 - Les travaux seront traités en : pas de division*

### *2.4 - Délais d'exécution :*

Les travaux débuteront le : 01/03/2022

La date d'achèvement est fixée au : 01/09/2022

## **3 - DELAIS ET PROCEDURES :**

3.1 - Les réponses à cet appel d'offres devront parvenir au plus tard le : **28 JANVIER 2022 – 12h**

Par voie dématérialisée uniquement via le site :

[www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

3.2 - Les entreprises resteront engagées par leurs offres durant : 90 jours

3.3 - Les entreprises dont les offres n'auront pas été retenues en seront informées.

3.4 - Les notifications aux entreprises retenues seront transmises dans le délai mentionné à l'article 3.2

3.5 - En cas de notification tardive au-delà de ce délai, la renonciation à son engagement devra être faite par l'entreprise à la personne responsable du marché avant que la notification lui soit signifiée. Dans le cas contraire, l'entreprise resterait irrévocablement engagée vis-à-vis du maître d'ouvrage.

## **4 - PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION :**

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T. P.)
- Le bordereau de Décomposition du Prix Global Forfaitaire (D.P.G.F.)

- ☒ - Les documents graphiques établis par le maître d'œuvre.
- ☒ - Le calendrier prévisionnel des travaux

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

#### **5 - ACQUISITION DES PIÈCES :**

- ☒ Le dossier est à télécharger sur le site [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

#### **6 - CONTENU DES OFFRES :**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.  
L'entreprise devra respecter le cadre de réponse qui lui est fourni.  
Le dossier de l'offre de l'entreprise devra être constitué des documents suivants :

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique

1. *Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :*
  - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
2. *Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise*
  - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
3. *Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise*
  - Sélection de travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
  - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
  - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

#### **Pièces de l'offre**

- ⇒ L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- ⇒ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ⇒ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- ⇒ La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- ⇒ Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (format A4 R/V maxi)
- ⇒ Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat

Toutes ces pièces seront signées électroniquement

## **7 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que :

- ⇒ Toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation
- ⇒ Seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation.
- ⇒ En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.
- ⇒ Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.
- ⇒ La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :**

Valeur technique pondérée à 60 %

Prix des prestations pondéré à 40 %

### **8.4 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier. Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **8 - RENSEIGNEMENTS :**

Pendant la période de consultation, les entreprises pourront obtenir tous les renseignements utiles à l'établissement de leur offre.

Pour les renseignements techniques auprès de :

*Aline ANDRES, architecte*

*166A rue des Romains – 67150 HINDISHEIM*

*03 88 64 02 43 – [aandres.architecte@orange.fr](mailto:aandres.architecte@orange.fr)*

Pour les renseignements administratifs auprès de :

*Mairie de Bernardswiller*

*3 Place de l'Eglise – 67210 BERNARDSWILLER*

*03 88 95 55 46 - [mairie.secretariat@bernardswiller.fr](mailto:mairie.secretariat@bernardswiller.fr)*

*Fait à HINDISHEIM, le 07/12/2021*

*Le Maître d'œuvre, Aline ANDRES SAS d'architecture*